



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Quotas de production: Poitou-Charentes

Question écrite n° 37860

### Texte de la question

M Francis Hardy attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la nécessité qu'il y aurait de restituer aux producteurs de lait et aux entreprises laitières de la région Poitou-Charentes la totalité des références laitières prélevées au-delà du gel de 20 p 100 des cessations CEE. Plus de 30 000 tonnes de références ont été prélevées à la région Poitou-Charentes. Or, compte tenu des conditions climatiques favorables, l'année laitière 1987-1988 se signale dans la région par une augmentation de la production. Une baisse trop importante de la production laitière, dans le but d'éviter de lourdes pénalités, aurait de graves repercussions tant au niveau de la gestion des coopératives que de l'emploi. En effet, l'industrie laitière régionale assure l'emploi de 15 000 producteurs de lait et de 2 600 salariés (contre 3 200 en 1984). La région Poitou-Charentes est la plus pénalisée des régions françaises puisqu'elle a perdu, depuis 1984, 9,6 p 100 de ses références laitières après deux années de sécheresse en 1985 et 1986. Il conviendrait, compte tenu de la gravité de la situation, que 20 p 100 des quantités rendues disponibles par les bénéficiaires des programmes actuels de cessations laitières restent à la région et ne remontent donc pas à la réserve nationale comme c'est le cas dans les régions de montagne. Il lui demande si, en concertation avec les professionnels concernés, il compte prendre des mesures en ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hardy Francis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37860

**Rubrique :** Lait et produits laitiers

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 mars 1988, page 1083